

# Des «enfants de l'Etat», métisses du Congo, se retournent contre la Belgique

Elles sont cinq plaignantes – Simone, Noëlle, Monique, Léa et Marie-José –, qui assignent l'Etat belge en justice. Une enquête « Le Soir/ Le Vif/ RTBF ».

*Simone, Noëlle, Monique et Léa (de g. à dr.), ainsi que Marie-José (photo de dr.) assignent l'Etat belge. - Eric Herschaft/ Reporters.*



Par Colette Braeckman  
Le 24/06/2020 à 19:58

**T**rop c'est trop. Ou plutôt c'est trop peu. Lorsqu'en 2018, la Chambre des représentants avait officiellement reconnu la « ségrégation ciblée » dont les métis avaient été victimes sous l'administration coloniale et admis la pratique des enlèvements forcés, Mme Monique Bitu Bingi, 70 ans, un nom qui signifie « beaucoup de chance », avait commencé, pour la première fois, à raconter sa vie à ses enfants et petits enfants. Un an plus tard, le Premier ministre Charles Michel avait présenté les excuses du gouvernement fédéral et, en famille, l'alerte grand-mère avait poursuivi son récit. Elle avait expliqué pourquoi, quand elle était jeune, on l'appelait « l'enfant du péché » et pourquoi à l'école on lui disait « vous êtes de l'eau mélangée, de l'eau de source mélangée avec de l'eau âcre ».

LIRE AUSSI

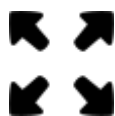
**60 ans d'indépendance du Congo: notre série spéciale**

([https://plus.lesoir.be/308587/article/2020-06-21/60-ans-dindependance-du-congo-notre-serie-speciale?](https://plus.lesoir.be/308587/article/2020-06-21/60-ans-dindependance-du-congo-notre-serie-speciale?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

[referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda](https://plus.lesoir.be/308587/article/2020-06-21/60-ans-dindependance-du-congo-notre-serie-speciale?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

Aujourd'hui, avec quatre autres plaignants, Mme Bitu Bingi va plus loin : elle accuse l'Etat belge. « Demander pardon, c'est facile. Mais j'aimerais que l'Etat sache bien qu'il nous a détruits moralement, physiquement. Chaque personne a

droit à son identité et nous, on n'en a pas. Quand je viens en Belgique on me dit « allez Noire, rentre chez toi. Et quand je passe dans une rue au Congo, on m'appelle « la Blanche ».



## Les excuses ne suffiront plus

Le mercredi 24 juin à midi pile, devant le tribunal de première instance de Bruxelles, représentées par Mes Hirsch et Sophie Colmant, par Me Christophe Marchant et Me Jehosheba Bennet, tous avocats au barreau de Bruxelles, cinq plaignantes ont assigné l'Etat belge et l'audience d'introduction a été fixée au 10 septembre. Ces cinq femmes, septuagénaires, représentent bien faiblement les 12.000 enfants métis dont la Belgique, en 1960, tenait encore le méticuleux décompte. Lourd est le chef d'accusation : crimes contre l'humanité. Pour ces vies naguère volées, les excuses ne suffiront plus : il sera question de réparations, à commencer par une somme provisionnelle de 50.000 euros par partie citante, ainsi que la désignation d'un expert chargé d'évaluer le préjudice moral subi par les plaignantes.

LIRE AUSSI

**Colonisation: il n'est jamais trop tard pour rechercher la vérité**

([https://plus.lesoir.be/307928/article/2020-06-18/colonisation-il-nest-jamais-trop-tard-pour-rechercher-la-verite?](https://plus.lesoir.be/307928/article/2020-06-18/colonisation-il-nest-jamais-trop-tard-pour-rechercher-la-verite?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

[referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda](https://plus.lesoir.be/307928/article/2020-06-18/colonisation-il-nest-jamais-trop-tard-pour-rechercher-la-verite?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

L'argumentaire des avocats ne se contentera pas de rappeler le racisme ordinaire de la colonisation, où ceux que l'on qualifie aujourd'hui de « métis » portaient le nom de « mulâtres »(un terme dérivé de l'espagnol « mulato », mulet, qui désignait l'animal hybride, produit de l'accouplement d'un cheval et d'une ânesse) et étaient considérés comme des « enfants de l'Etat ».

Rappelons qu'au début de la colonisation, les Belges arrivaient seuls, sans épouse. Ils vivaient dans des conditions difficiles, semblaient quelquefois dans l'alcoolisme, ou la « congolite », une forme de dépression, et, le temps de leur

affectation sous les tropiques, ils vivaient en concubinage avec une femme pudiquement appelée « ménagère », tandis que le « boy » s'acquittait de toutes les tâches véritablement domestiques.

## « Ménagères » discrètes

Lorsque les épouses européennes commencèrent à arriver dans les années 30, les « ménagères » se firent discrètes, reléguées dans la cité indigène. A Léopoldville, leurs enfants étaient admis dans un home pour mulâtres, à la lisière de la ville des Blancs, un lieu « neutre » où parfois leur père venait les retrouver. Plus tard, les métis eurent leur cercle, leurs associations séparées, on les encouragea à se marier entre eux et, puisqu'ils se trouvaient « à mi-chemin » entre les Noirs et les Blancs, on les traita comme tels : ils devinrent catéchumènes dans les couvents, contremaîtres sur les chantiers... Quant aux enfants nés de l'union d'un Européen et d'une Africaine (on en comptait 5.000 à la veille de la Seconde Guerre mondiale) l'Etat belge s'en préoccupa depuis le début de la colonisation : à la fin du 19e siècle déjà, les enfants arrachés aux caravanes esclavagistes tombaient sous l'autorité de l'Etat indépendant.

LIRE AUSSI

**60 ans d'indépendance: le Congo, destination clé de l'aviation civile belge**  
(<https://plus.lesoir.be/308905/article/2020-06-23/60-ans-dindependance-le-congo-destination-cle-de-laviation-civile-belge?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda>)

Plus tard, l'administration coloniale hérita de cette responsabilité : au vu du « sang blanc » qui coulait dans leurs veines et les différenciail des autres Congolais, tout fut mis en œuvre, au Congo et au Rwanda, pour séparer des autres les enfants métis. Les documents que Me Hirsch et ses confrères produiront à l'audience rappellent que les enfants métis étaient, le plus légalement du monde et jusqu'en 1960, retirés à leur famille africaine pour être placés dans des internats, des sortes de colonies scolaires confiées aux missions catholiques.

LIRE AUSSI

Entre la Belgique et le Congo, le contentieux économique est toujours pesant (<https://plus.lesoir.be/309028/article/2020-06-23/entre-la-belgique-et-le-congo-le-contentieux-economique-est-toujours-pesant>)

Dans ces établissements subventionnés par l'Etat, la nourriture devait, en principe, être plus soignée et l'enseignement de meilleure qualité puisqu'il s'agissait d'arracher ces enfants à leurs racines africaines et de former des individus plus proches du « mundele », le « modèle » blanc qui trônait au sommet de l'échelle des races.

## Rapts dans les villages

Durant des décennies, les fonctionnaires de l'Etat belge opérant comme agents territoriaux eurent pour attribution, le plus légalement du monde, de procéder à des rapt d'enfants dans les villages congolais afin de soustraire à toute influence de la mère et, plus largement, du milieu congolais, celui des « basendji » (les paysans), ceux que l'on appelait des « mulâtres » mais plus souvent encore des « enfants du péché ».

LIRE AUSSI

«Non, les exactions liées à la colonisation ne sont pas solubles dans ses supposés bienfaits» ([https://plus.lesoir.be/308127/article/2020-06-18/non-les-exactions-liees-la-colonisation-ne-sont-pas-solubles-dans-ses-supposes?](https://plus.lesoir.be/308127/article/2020-06-18/non-les-exactions-liees-la-colonisation-ne-sont-pas-solubles-dans-ses-supposes?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

[referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda](https://plus.lesoir.be/308127/article/2020-06-18/non-les-exactions-liees-la-colonisation-ne-sont-pas-solubles-dans-ses-supposes?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

Mme Binti, à l'instar des autres plaignants eux aussi originaires du Kasai, se rappelle encore du couvent des sœurs de Katende, où elle fut déposée avec sa sœur aînée Léa : « Dans notre dortoir, on dormait par terre, sur des nattes, on allait au ruisseau pour se laver. L'une des portes de notre dortoir donnait sur la morgue, je me souviens encore des odeurs, et du fait qu'on arrachait des feuilles de patates douces pour les mélanger au fofou - une pâte comestible, réalisée à partir de farines ou tubercules bouillies et pilées, NDLR. La viande, je ne connaissais pas, les souliers, je n'en avais pas. Quand on me demandait qui était

mon père, je répondais « Mon papa c'est l'Etat. Comme nous étions les "enfants du péché", c'est durant les vacances, quand les autres étaient partis, que nous avons été baptisés, fait notre communion. »

LIRE AUSSI

**Jean Omasombo: «Je l'affirme, en 1960, le Congo a été assassiné. Il n'y avait plus rien»** ([https://plus.lesoir.be/308582/article/2020-06-21/jean-omasombo-je-laffirme-en-1960-le-congo-ete-assassine-il-ny-avait-plus-rien?](https://plus.lesoir.be/308582/article/2020-06-21/jean-omasombo-je-laffirme-en-1960-le-congo-ete-assassine-il-ny-avait-plus-rien?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

[referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda](https://plus.lesoir.be/308582/article/2020-06-21/jean-omasombo-je-laffirme-en-1960-le-congo-ete-assassine-il-ny-avait-plus-rien?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

Mais le 30 juin 1960, le « papa-Etat » disparaît : « C'était l'indépendance et nous avons fait 22 km à pied pour faire la fête. Mais sur le chemin du retour, nous avons vu des bras coupés, des cadavres, des combis qui filaient sur la route de Lusambo. Les sœurs nous ont dit que ça n'allait pas, qu'il fallait partir car il y avait la guerre. Le matin, un avion est venu, il a emmené tous les Belges, dont la plupart étaient des sœurs. Pour nous, il n'y avait pas de place et ma sœur et moi nous avons été ramenées à Katende dans un camion militaire. A la mission, nous avons trouvé des enfants morts ou affamés, les sœurs étaient parties... »

## Abus sexuels

Mme Bitu Bingi ne s'appesantit pas sur les abus sexuels commis par les miliciens, les attouchements, les plaisanteries. « C'était la guerre, ils voulaient voir si les filles métisses étaient les mêmes que les blanches. (...) Finalement, après beaucoup d'aventures, je me suis retrouvée en Belgique où on m'a dit que la reine Fabiola allait être notre marraine. Ma sœur et moi lui avons écrit, elle nous a répondu, conseillant d'aller voir le ministre. Ce dernier nous a renvoyées au CPAS. Ma marraine, j'attendais qu'elle me donne le peu d'amour dont j'ai manqué dans ma vie. »

LIRE AUSSI

**Le Congo colonial en kaléidoscope: un faisceau de réponses** ([https://plus.lesoir.be/308122/article/2020-06-18/le-congo-colonial-en-kaleidoscope-un-faisceau-de-reponses?](https://plus.lesoir.be/308122/article/2020-06-18/le-congo-colonial-en-kaleidoscope-un-faisceau-de-reponses?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

[referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda](https://plus.lesoir.be/308122/article/2020-06-18/le-congo-colonial-en-kaleidoscope-un-faisceau-de-reponses?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

Par la suite, Monique apprendra que son père est parti en Argentine après 1960 et qu'il y a refait sa vie. Lorsque longtemps, longtemps plus tard, elle retrouve cette famille-là, ce souvenir calme ses pleurs et ses cauchemars : « Là, j'ai été accueillie, nous avons fait la fête durant trois jours ».

Toutes les autres plaignantes partagent les mêmes souvenirs d'enfance, et même au soir de leur vie les « orphelins de l'Etat » transmettent leurs souvenirs aux générations suivantes. C'est cela, les crimes contre l'humanité : ils sont imprescriptibles parce que la douleur n'a pas de fin.

## **Le combat d'une vie**

C.B.

Pour beaucoup de membres de l'Association « Les métis de Belgique », originaires du Congo, du Rwanda et du Burundi, c'est le combat d'une vie : retrouver le fondateur de leur famille, recréer des liens, retisser les souvenirs, obtenir l'accès aux archives qui dorment au ministère des Affaires étrangères, à Tervuren ou dans le registre du personnel des anciennes sociétés coloniales.

Pour Assoumani Budagwa, un Congolais né à Uvira, époux d'une Belgo-Italienne, c'est aussi un engagement : durant trente ans, cet ingénieur, qui a également fondé une ASBL « Espérance Revivre » au Congo, s'est intéressé aux enfants métis « supposés abandonnés ». Avec patience et obstination, il a fouillé la plupart des documents d'archives à mesure qu'ils devenaient disponibles, collationné les témoignages à propos des métis du Congo mais aussi du Burundi et du Rwanda (dont l'histoire des enfants de l'orphelinat de Save, évacués à la veille de l'indépendance).

Son ouvrage « Noirs-Blancs, Métis, la Belgique et la ségrégation des Métis du Congo belge et du Ruanda-Urundi » représente une somme incontournable.

# **Une goutte de sang blanc sur l'échelle**

Mis en ligne le 24/06/2020 à 19:23

Par C.B.

COMMENTAIRE

**L**es théories et les justifications intellectuelles qui ont entouré les décisions concernant les métis et le sort qui leur a été réservé à l'époque coloniale ont la clarté d'une épure : jusqu'au bout, la « goutte de sang blanc » qui coulait dans les veines des « mulâtres » a été le prétexte justifiant les traitements particuliers et les douteux privilèges qui leur étaient accordés.

L'échelle raciale en vigueur dans les colonies belges n'avait rien à envier aux théories qui sous-tendaient l'apartheid en Afrique du Sud : les Blancs se trouvaient tout en haut de l'échelle et de préférence ceux qui venaient de Belgique dotés de quelques économies, d'un certificat de bonne vie et mœurs, de relations sociales. Les autres, Portugais, Grecs, souvent d'origine juive pour ces derniers, étaient déjà des citoyens de seconde zone et n'habitaient pas dans les mêmes quartiers. Pour ne pas parler des « Levantins » ni des Asiatiques... Venaient ensuite les heureux détenteurs de la « goutte de sang blanc » les métis, différenciés des Congolais pur jus, les « indigènes », relégués dans des cités (aujourd'hui on dirait confinés) qu'ils devaient regagner au coucher du soleil, sauf autorisation écrite. Lorsque certains Congolais découvraient Brazzaville sur la rive d'en face, ils étaient stupéfaits de pouvoir s'attabler à une terrasse et être servis comme tout le monde.

Dans sa cruelle candeur, le vocabulaire exprime tout : vers 1955, des Congolais « méritants » pouvaient recevoir la « carte du mérite civique » et, peut-être, prétendre au titre d'« évolués ». Pour accéder à cet insigne privilège et se retrouver sur un barreau supérieur de l'échelle, il fallait remplir de strictes conditions, que des inspecteurs venaient scrupuleusement vérifier : utiliser des couverts à table, servir les repas dans une assiette. Bref, adopter les signes extérieurs de la vie des Belges, mais sans en avoir les moyens car les salaires, eux, restaient à l'échelon le plus bas. Dès 1955, autodidacte, ambitieux, Patrice Lumumba qui ne parle pas encore d'indépendance, défend tout simplement les droits des « évolués » et souhaite que leur ascension sociale soit assortie d'augmentations de salaires...

Il faut souhaiter qu'une future commission d'enquête sur la colonisation aille plus loin que la « piste de l'argent » ou l'examen des abus les plus flagrants du système léopoldien. Il faut qu'elle dissèque le cœur du système, l'idéologie de la suprématie raciale qui a rendu possibles de tels abus, de telles ignominies. Ce

« darwinisme » tropical, cette théorie de l'évolution des espèces transposée à l'Afrique centrale porte un autre nom, bien actuel celui-ci : le racisme. Pur et dur, ou dilué dans un certain paternalisme, il sévit toujours. Remonter jusqu'aux sources de cette idéologie mortifère ne guérira pas les blessures du passé, mais la démarche aidera peut-être à comprendre les injustices, les malentendus et les révoltes du présent.



**Commentaire \***

**Signature \*** HIRSCH Michèle

**[Quelques règles de bonne conduite avant de réagir \(http://plus.lesoir.be/services/charte\)](http://plus.lesoir.be/services/charte)**

Poster

Posté par DE SCHRIJVER Edgar, Il y a 3 minutes

Heu... elles sont moitié congolaise, non ? Pourquoi attaquent-elles uniquement la Belgique ? Elles devraient aussi porter plainte au Congo et réclamer les mêmes avantages, les mêmes sommes. Ce ne serait que justice ! Qu'attendent-elles pour ce faire ???

**[RÉPONDRE \(/COMMENT/REPLY/309300/164777\)](#)**

Posté par Lefebvre William, Il y a 23 minutes

enfants de l'état. la situation du moment est propice à ce genre de manifestation. en quoi sommes nous responsables des agissements de leur père ou mère à l'époque. tout est propice à juridiciation , pauvre de nous!

**[RÉPONDRE \(/COMMENT/REPLY/309300/164772\)](#)**



Posté par Lefebvre Philippe, Il y a 30 minutes

Et quoi encore ? Dans des milliers de familles belges et d'autres familles dans le monde et de "race blanche", il s'est passé des choses horribles, des incestes, des viols, des "mélanges intra familiaux"... tous ces innombrables secrets de famille, ces non-dits depuis la nuit des temps... Faut il pour cela attaquer un état, un pays, une religion, une culture...? Tout ce que vous faites, c'est pour le fric, uniquement le fric...honte à vous...

[RÉPONDRE \(/COMMENT/REPLY/309300/164768\)](#)